

COVOITURAGE L'aire de Thue et Mue étendue

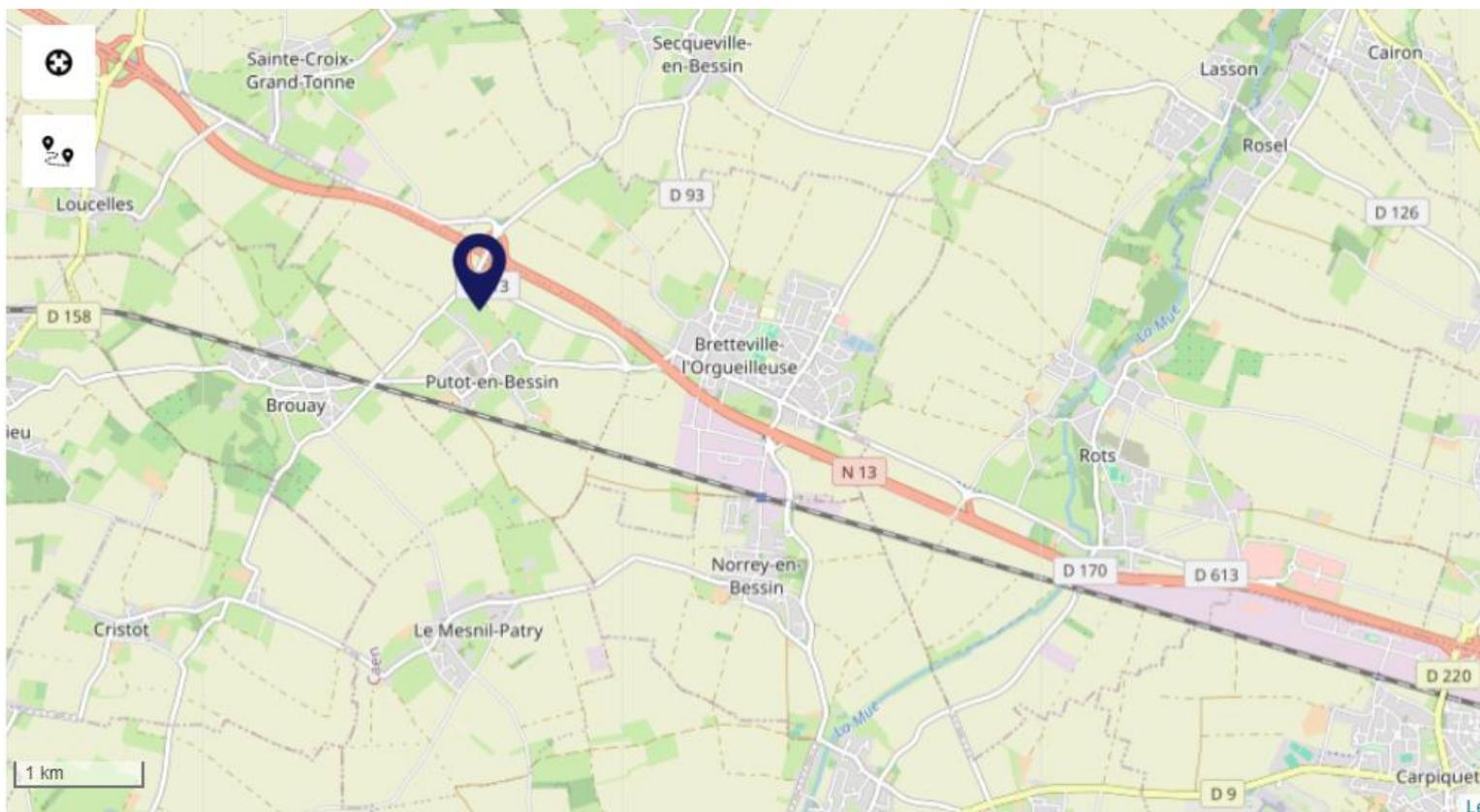
D'une capacité initiale de 28 places, cette aire réalisée en 2020, connaît une fréquentation importante depuis 4 ans, aussi, la Communauté urbaine a décidé de l'agrandir.

UN ESPACE DE COVOITURAGE STRATÉGIQUE

Située sur la RN13, cette aire bénéficie désormais de 49 places dont deux pour les personnes à mobilité réduite. Aménagée à proximité d'un axe stratégique, elle permet aux automobilistes de rejoindre des grands bassins de vie tels que Caen, Bayeux et Cherbourg.

Pour favoriser l'intermodalité, elle est également équipée d'un box sécurisé permettant de stationner deux vélos.

PLAN DE SITUATION DE L'AIRE DE COVOITURAGE



LA POLITIQUE DE CAEN LA MER POUR LE DÉPLOIEMENT DES AIRES DE COVOITURAGE

Le covoiturage compte parmi les alternatives mises en place pour faciliter les trajets du quotidien. Elle s'inscrit dans une démarche d'accompagnement des conducteurs pour limiter l'utilisation de la voiture individuelle.

Un diagnostic des pratiques de covoiturage a été réalisé dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain (PDU). Il est apparu important d'aménager en priorité des aires à proximité du boulevard périphérique et du réseau principal d'agglomération.

Au printemps 2019, la Communauté urbaine Caen la mer a adopté un schéma de développement des aires de covoiturage visant à densifier leur maillage à proximité des grands axes de circulation ainsi qu'à améliorer les aires de covoiturage « sauvages » présentes sur le territoire. Pour ce faire, Caen la mer a fait le choix d'investir 200 000 € par an.

CHIFFRES CLÉS

- **Coût** : 45 000 € HT
- **Maitrise d'œuvre** : Communauté urbaine Caen la mer
- **Financeurs** : l'Etat (subvention Fonds Vert de 20% du montant total, soit 9 000 €) et Caen la mer)



Retrouvez la carte interactive des 13 aires de covoiturage implantées sur le territoire de Caen la mer, sur ce lien : [Co-voiturage et autopartage | Caen la mer](#)